

Pour accompagner 15 collectivités dans leurs Projets de quartiers

Dossier de la rédaction de H2o
March 2023

Dans le cadre de l'évolution de la démarche Projets de Quartiers, un accent fort est mis sur l'accompagnement des projets en phase amont, appelés "Projets", à partir du moment où le porteur de projet signe la charte Projets de Quartiers. L'accompagnement proposé par le CEREMA s'adresse à toutes les collectivités qui s'engagent dans la démarche et prioritairement à celles qui sont peu outillées en ingénierie. Cet appui est assuré pendant 3 ans (avec une prise en charge à 80 % par l'État et le CEREMA). Les projets accompagnés sont prioritairement des territoires stratégiques, sensibles ou en manque d'ingénierie territoriale. L'appui sera sur mesure et l'accompagnement sera adapté et discuté au cas par cas avec chaque candidat en fonction de ses besoins.

Départ des candidatures - 13 mai 2023